

**Avis aux personnes intéressées par une consultation écrite d'une durée de 15 jours
sur un projet de règlement de citation de la
Maison des contes et légendes à titre d'immeuble patrimonial**

Lors d'une séance tenue le 12 avril 2021, le conseil municipal a déposé le projet de règlement numéro 292-2021 intitulé : ***Règlement de citation de la Maison des contes et légendes à titre d'immeuble patrimonial.***

L'objet de ce projet de règlement est de reconnaître la valeur patrimoniale de la Maison des contes et légendes, sise au 1251, rue Notre-Dame, à l'exception du terrain connu et désigné comme étant le lot 2 638 351 du cadastre officiel du Québec. Cet immeuble étant la propriété de la Ville de Lavaltrie.

Le projet de règlement peut être consulté sur le [site Internet](#) de la Ville.

En vertu du décret 433-2021, la séance publique de consultation du Conseil local du patrimoine est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, **du 13 au 28 avril 2021**, au cours de laquelle toute personne intéressée peut transmettre des commentaires écrits au Conseil local du patrimoine, et ce, au plus tard le **28 avril 2021, à 17 h.**

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5
Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 13 avril 2021

Marie-Josée Charron, greffière